



Valeur des convocations du géomètre-expert lors des bornages

Par **GAPPA**, le **14/07/2009** à **19:49**

Bonjour,

Je travaillais chez un géomètre-expert en tant que technicien géomètre et j'ai constaté que se monsieur mettait mon nom au-bas de ses convocations lors des bornages, division parcellaires ect et faisait signer sa secrétaire, et jusqu'après mon départ pour cause personnel ces fais ont continués.

A t'on le doit de mentionner le nom de quelqu'un sur un courrier, et faire signer quelqu'un d'autre.

Quel sont mes droits dans cette affaire.
Merci d'avance.

Par **HUDEJU**, le **01/08/2009** à **14:03**

Bonjour

Effectivement , ceci est d'autant plus surprenant que vous ne faites plus parti du personnel ,

Envoyez lui une lettre RA , lui intimant l'ordre de cesser ce genre de pratique avec menaces judiciaires .